

Recensement agricole 2020

Portrait des femmes dans l'agriculture francilienne

En 2020, environ 2 730 femmes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles franciliennes. Elles représentent 29 % des actifs agricoles, une part en baisse lente mais constante depuis 1979. Une femme sur deux est exploitante (cheffe d'exploitation ou coexploitante) et une sur trois est embauchée comme main-d'œuvre permanente non familiale. Les femmes ont délaissé le statut de main-d'œuvre familiale pour prendre plus de responsabilités et s'engager dans l'exploitation. Elles travaillent néanmoins toujours beaucoup avec leur conjoint, dans des exploitations plus petites et sur des activités plus « typées » que les hommes. De nouvelles tendances se dégagent toutefois dans les générations les plus jeunes.

En 2020, tous secteurs d'activité confondus, 48,4 % des emplois de la région Île-de-France sont occupés par des femmes, une proportion stable par rapport à 2010 (source Insee). De grandes disparités peuvent toutefois être observées selon les secteurs d'activité : si les femmes ne sont que 14,5 % dans la construction, elles représentent plus de deux tiers des effectifs (67,1 %) dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

Dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, 31,6 % des emplois sont occupés par des femmes. Contrairement aux autres secteurs où plus de 90 % des femmes actives sont salariées, l'agriculture se distingue par une proportion importante des femmes actives non salariées (40,2 %). Il ne s'agit néanmoins pas d'une spécificité féminine puisque 47,0 % des hommes travaillant dans l'agriculture ne sont pas salariés.

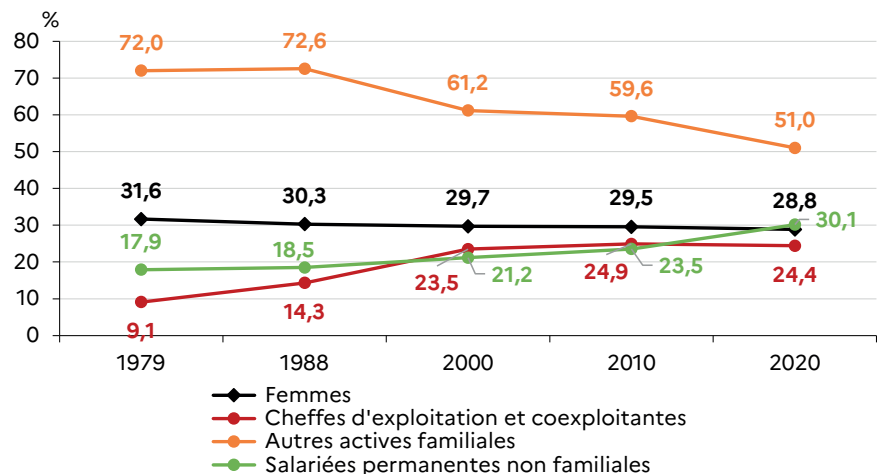
D'après les données du recensement agricole, la part des actives

permanentes (exploitantes agricoles : cheffes d'exploitation – coexploitantes, autres actives familiales et salariées permanentes non familiales) dans l'agriculture décroît de façon lente mais continue depuis 1979 en Île-de-France : à 28,8 % en 2020, elle a perdu 2,8 points en 40 ans (graphique 1). Ainsi, le taux de féminisation du

secteur agricole est en perte de vitesse à l'échelle de la région. La proportion de femmes diminue spécifiquement parmi les autres actifs familiaux, tombant à 51,0 % en 2020, alors que la part des femmes exploitantes agricoles gagne 15,3 points en 40 ans et celle des salariées permanentes non familiales progresse de 12,2 points.

Graphique 1
Le taux de féminisation diminue depuis 1979

Évolution de la part des femmes travaillant dans l'agriculture en Île-de-France



Source : Agreste - Recensements agricoles



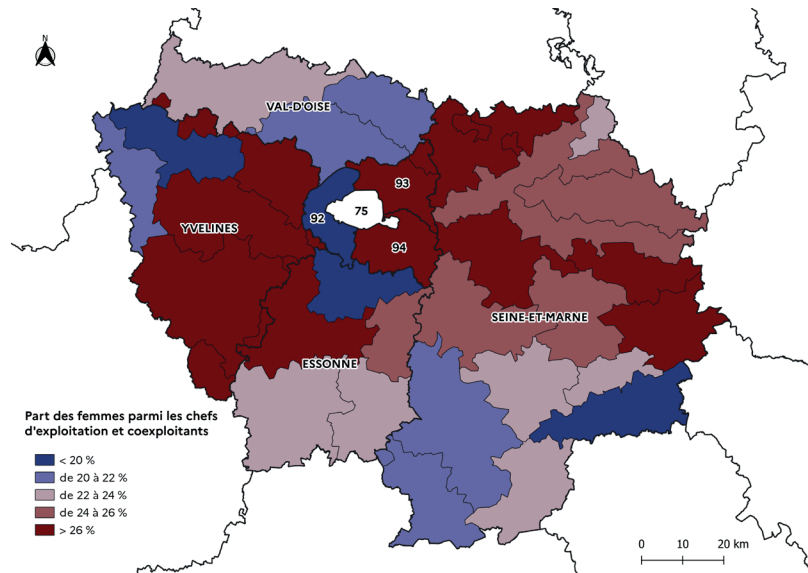
Si les femmes prennent de plus en plus de responsabilités au sein des exploitations ...

Entre 1979 et 2020, le nombre de femmes travaillant dans des exploitations agricoles franciliennes a diminué de près de 74 %, pour tomber à environ 2 730 personnes. Les effectifs masculins ont enregistré un repli quasiment équivalent (- 70 %). Cette décroissance est d'abord liée à la réduction du nombre d'exploitations agricoles sur la même période (- 62 %, pour 4 425 exploitations en 2020), toutefois moins marquée, qui s'accompagne d'une optimisation du travail et d'une plus grande mécanisation et qui justifie donc un moindre besoin de main-d'œuvre.

Près de la moitié des femmes travaillant dans des exploitations agricoles franciliennes en 2020 sont des cheffes d'exploitation ou des coexploitantes (graphique 2). Un tiers sont des femmes salariées permanentes non familiales quand les autres actives familiales ne comptent plus que pour 17,4 %. En 40 ans, le profil de ces femmes actives a largement évolué : elles sont passées d'un statut précaire d'aide familiale à celui de conjointe collaboratrice, puis à un statut d'exploitante avec des responsabilités et un pouvoir de décision. La population des autres actives familiales a largement décru au fil des années, que ce soit en nombre ou en proportion, les femmes délaissant ce statut d'aide

Carte

Part des femmes cheffes d'exploitation ou coexploitantes par petite région agricole en 2020



Source : © IGN - BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020. Conception Srise Île-de-France

puis de conjointe collaboratrice. Ce statut, créé par la loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999, offre un droit à la retraite et une couverture sociale indépendante mais peu de pouvoir économique au bénéficiaire, ce qui peut expliquer qu'il ait été délaissé au profit du statut d'exploitant agricole.

Au cours des dix dernières années, la part des salariées permanentes non familiales a gagné près de 10 points, prenant une place de plus en plus importante dans le travail agricole en Île-de-France.

Ces évolutions au fil des ans ont conduit à un profil plus proche

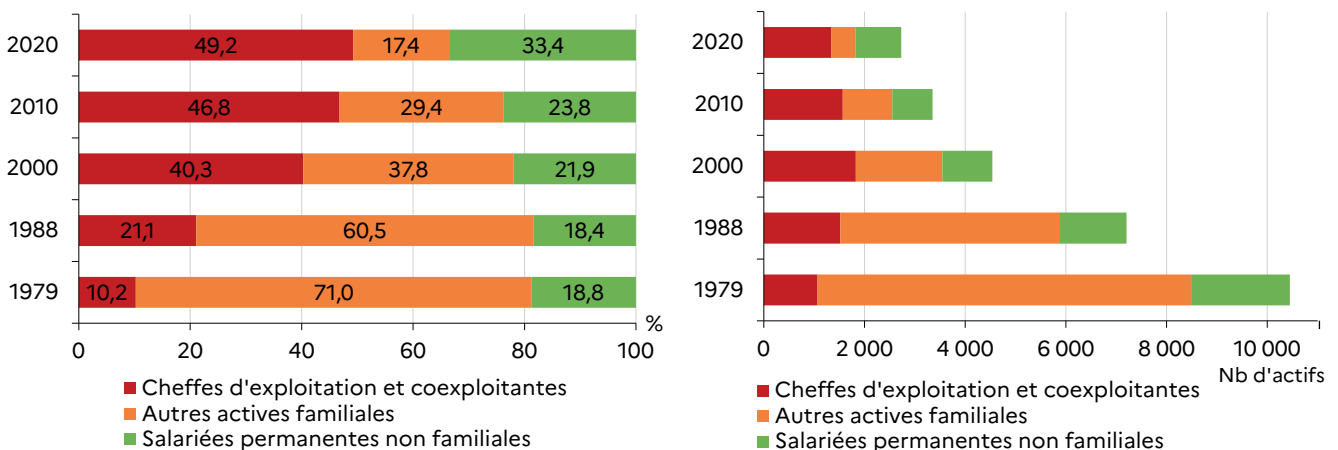
de celui des hommes (61,9 % d'exploitants, 6,8 % d'autres actifs familiaux et 31,4 % de salariés permanents non familiaux) et qui lui a peu évolué en 40 ans (47,4 %, 12,8 % et 39,8 % respectivement en 1979).

En 2020, les 2 730 femmes actives ont travaillé l'équivalent de 2 033 ETP (équivalent temps plein). Les salariées permanentes non familiales étant plus nombreuses, en proportion, à travailler à temps plein (environ 76 %, contre 48 % pour les exploitantes), elles comptent pour 40 % des femmes actives dans les exploitations franciliennes en ETP, contre 44 % pour les exploitantes agricoles.

Graphique 2

Le poids des exploitantes a été multiplié par 5 en 40 ans

Évolution de la répartition des actifs féminines dans l'agriculture en Île-de-France, en pourcentage et en nombre d'actifs



Source : Agreste - Recensements agricoles

... elles ne représentent encore que moins d'un quart des exploitants agricoles en 2020

En Île-de-France, 24,4% des 5 513 chefs d'exploitation et coexploitants sont des femmes en 2020. Ce taux de féminisation, plus faible que la moyenne nationale, place la région au 10^e rang en métropole (*graphique 3*). L'Île-de-France a ainsi perdu deux places par rapport à 2010, quand 24,9% des exploitants agricoles étaient des femmes.

Toutefois, si la part des femmes exploitantes agricoles a stagné au cours des dix dernières années, la tendance était significativement croissante entre 1979 et 2000, période d'augmentation des effectifs de femmes dans cette catégorie d'actifs agricoles (*graphique 1*).

Parmi l'ensemble des femmes responsables d'une exploitation agricole, 62,1% sont des cheffes d'exploitation (*graphique 4*). Plus d'un tiers des femmes sont donc des coexploitantes : cela signifie que, travaillant dans une exploitation de forme sociétaire, elles ne sont pas la personne qui assume la plus grande part de responsabilité (ou la plus jeune des coexploitants en cas d'égalité). Vu autrement, cette analyse indique que, si les chefs d'exploitation sont majoritairement des hommes (18,9% de femmes seulement), la répartition est moins déséquilibrée du côté des coexploitants, avec 46,9% de femmes.

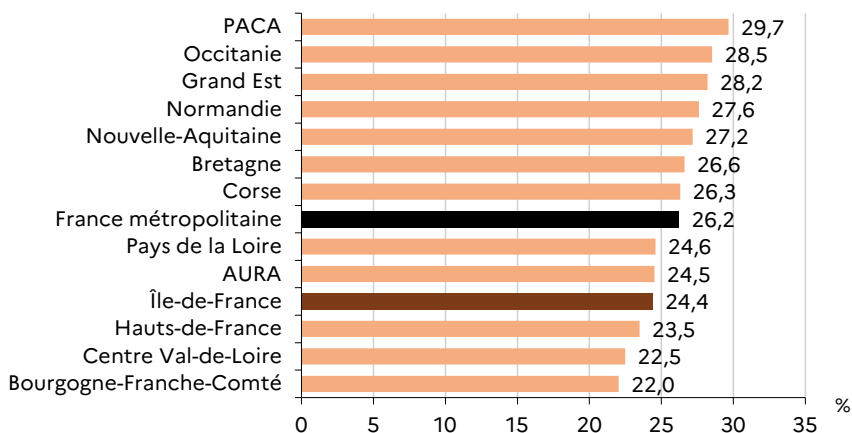
Les exploitantes agricoles s'installent majoritairement dans un cadre familial et à un âge plus avancé

Lorsqu'elles sont coexploitantes, 58,0% des femmes travaillent avec leur conjoint à la tête de l'exploitation et 38,4% avec un autre membre de leur famille (parents, enfants, fratrie...) (*graphique 5*). La situation est différente pour les hommes coexploitants qui ne sont que 11,4% à travailler avec leur conjointe en tant que cheffe d'exploitation et 79,1% à travailler avec un autre membre de leur famille. Ils sont donc plus nombreux, en proportion, à ne pas avoir de relation familiale avec le chef d'exploitation.

Graphique 3

Une part des femmes exploitantes sous la moyenne nationale en Île-de-France

Part (en %) des femmes parmi les chefs d'exploitation ou coexploitants en 2020

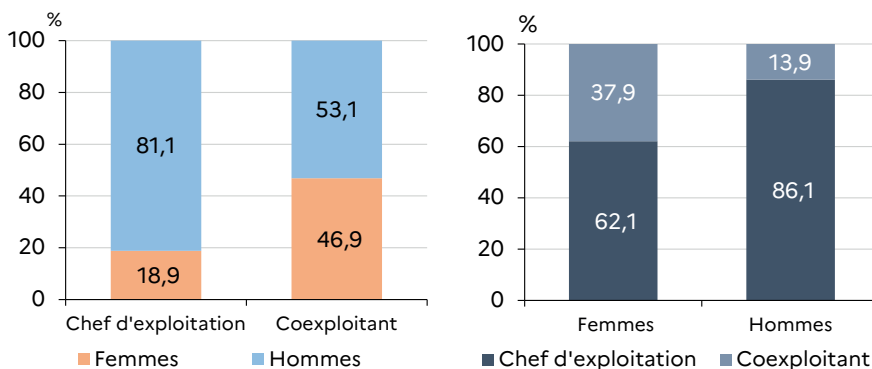


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 4

La proportion de femmes cheffes d'exploitation est inférieure à celle des hommes

Part des femmes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants en 2020 en Île-de-France

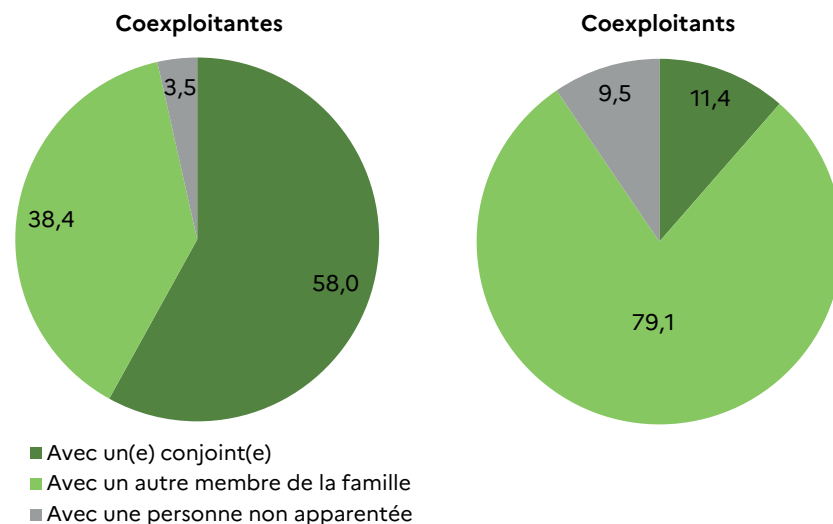


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 5

Plus de la moitié des coexploitantes sont installées avec leur conjoint

Répartition (%) des coexploitants selon la nature du lien avec le chef d'exploitation en 2020 en Île-de-France



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

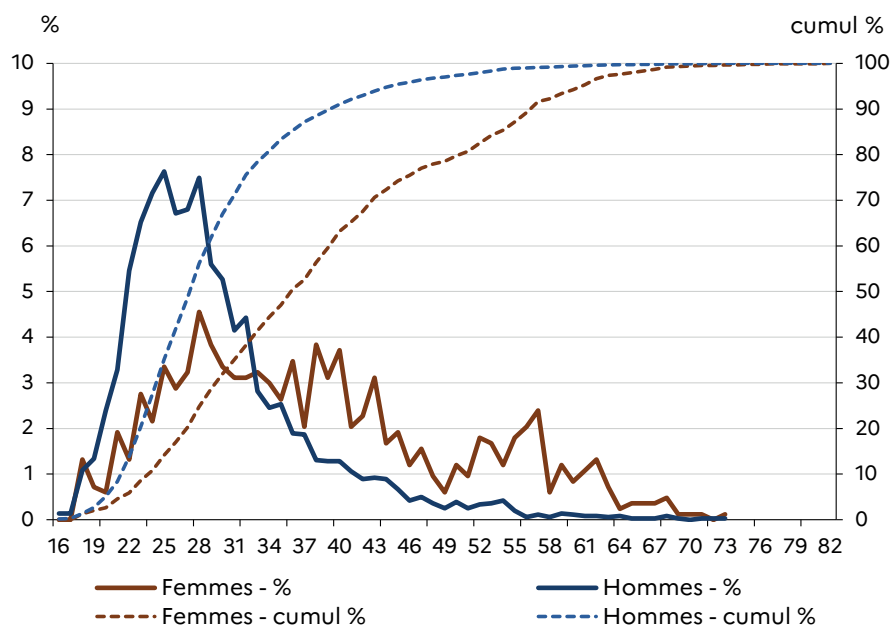
Ces constats découlent du contexte de l'installation des femmes en tant qu'exploitantes. En effet, les trois quarts de ces femmes se sont installées dans un cadre familial (+ 2,5 points par rapport aux hommes). Quand elles sont coexploitantes, elles sont même jusqu'à 80% à avoir rejoint un membre de leur famille à la tête de l'exploitation. Ces données globales cachent néanmoins des disparités en fonction de l'âge de ces femmes : les exploitantes agricoles les plus jeunes se sont moins fréquemment installées dans un cadre familial (56,8 % pour les moins de 30 ans, 72,0 % pour les 30-39 ans) que les exploitantes plus âgées (85,2 % pour 60 ans et plus).

En moyenne, en Île-de-France, les femmes accèdent plus tardivement au statut de chef d'exploitation que les hommes (*graphique 6*) : 38 ans et 5 mois contre 29 ans et 5 mois (données hors coexploitants). Une femme sur cinq a pris pour la première fois la tête d'une exploitation (en tant que cheffe d'exploitation) à plus de 50 ans (2,6 % des femmes). Dans ce cas, elles succèdent souvent à leur époux lorsqu'il part à la retraite, même si, dans les faits, il peut rester impliqué dans la gestion et les travaux de l'exploitation. Elles sont aussi 16,5% à devenir cheffes d'exploitation entre 40 et 50 ans. En comparaison, seulement 9,0 % des hommes prennent la tête d'une exploitation à plus de 40 ans. À l'opposé, les femmes sont à peine 32 % à être devenues cheffes d'exploitation à 30 ans ou moins, contre 67 % pour les hommes.

Graphique 6

Les femmes s'installent plus tardivement que les hommes

Répartition des chefs d'exploitation par sexe et âge à l'installation en 2020 en Île-de-France



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

L'écart d'âge entre les femmes et les hommes exploitants agricoles se réduit en dix ans

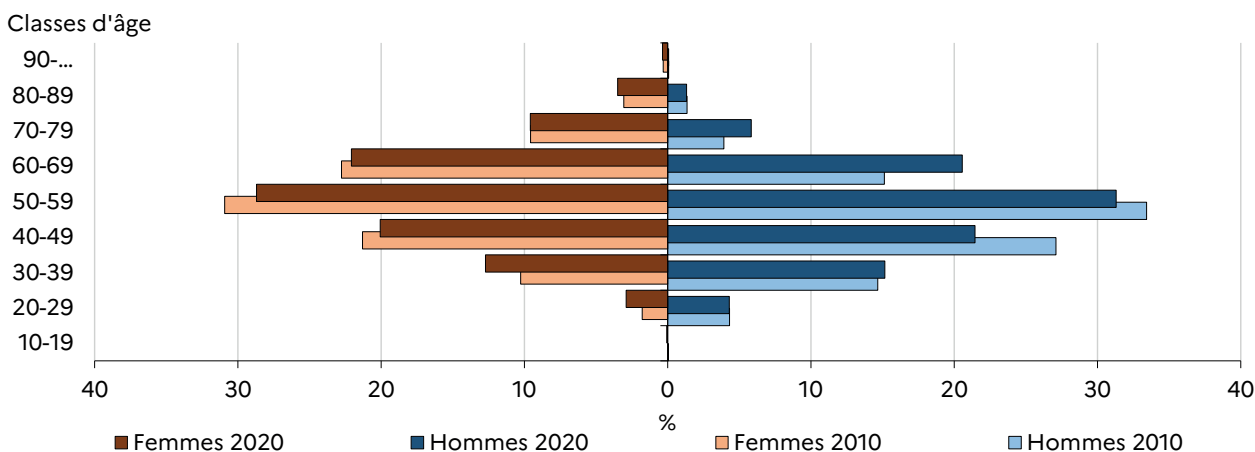
À s'installer plus tardivement, les exploitantes agricoles franciliennes sont en moyenne plus âgées de 2 ans et 7 mois que leurs homologues masculins, pour un âge moyen de 54 ans et 5 mois en 2020. Les femmes sont à la fois plus nombreuses en proportion à être plus âgées et moins nombreuses à être plus jeunes : 35,5 % des femmes cheffes d'exploitation et coexploitantes sont âgées de 60 ans et plus (contre 27,8 % pour les hommes), et elles ne sont que 15,7 % âgées de moins de 40 ans (contre 19,5 % pour les hommes).

Cet écart d'âge entre les femmes et les hommes s'est réduit : il était de 4 ans et 8 mois en 2010 (avec un âge moyen de 55 ans pour les femmes) (*graphique 7*). Entre 2010 et 2020, la part des femmes âgées de moins de 50 ans, et plus encore de moins de 40 ans, a augmenté (12,1 % des femmes étaient âgées de moins de 40 ans en 2010), témoignant d'un « rajeunissement » de la population des exploitantes. Du côté des exploitants, c'est la proportion des hommes âgés de plus de 60 ans qui a progressé (20,4 % en 2010), entraînant un « vieillissement » de cette population.

Graphique 7

La part des classes des plus jeunes femmes progresse entre 2010 et 2020

Pyramide des âges des chefs d'exploitation et coexploitants en 2010 et en 2020 en Île-de-France



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Des femmes peut-être moins destinées que les hommes à devenir exploitantes agricoles ? 1

Les exploitants agricoles hommes et femmes se distinguent par la nature de leur formation : si les hommes ont en grande majorité un cursus agricole, les femmes ont une formation plutôt générale. En effet, les exploitantes agricoles franciliennes en 2020 sont 91,1 % à avoir suivi une formation générale (contre 80,9 % pour les hommes) et sont plus nombreuses à être allées vers un plus haut niveau d'études (39,2 % aux études générales supérieures 2 et 37,2 % au niveau baccalauréat ou équivalent).

Ces exploitantes ne sont que 45,4 % à avoir suivi une formation agricole, contre 79,9 % pour les hommes (graphique 8). Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes en proportion à avoir fait des études supérieures agricoles. Toutefois, le niveau de formation agricole des femmes s'accroît dans les classes d'âge les plus jeunes : les moins de 30 ans ne sont que 32,5 % à n'avoir aucune formation agricole quand ce ratio atteint 72,2 % pour les 60 ans et plus. De même, plus elles sont jeunes et plus les exploitantes agricoles ont suivi une formation agricole de niveau baccalauréat ou équivalents ou de niveau études supérieures, d'une part, et moins elles sont nombreuses à avoir une formation agricole de niveau inférieur au baccalauréat, d'autre part. Ce constat témoignerait que les femmes font désormais le choix de travailler comme exploitantes agricoles dès leur formation et s'y prépareraient au mieux. Le métier d'agriculteur a du reste évolué : l'exploitant a besoin d'un bagage solide pour être performant techniquement et économiquement mais également pour répondre

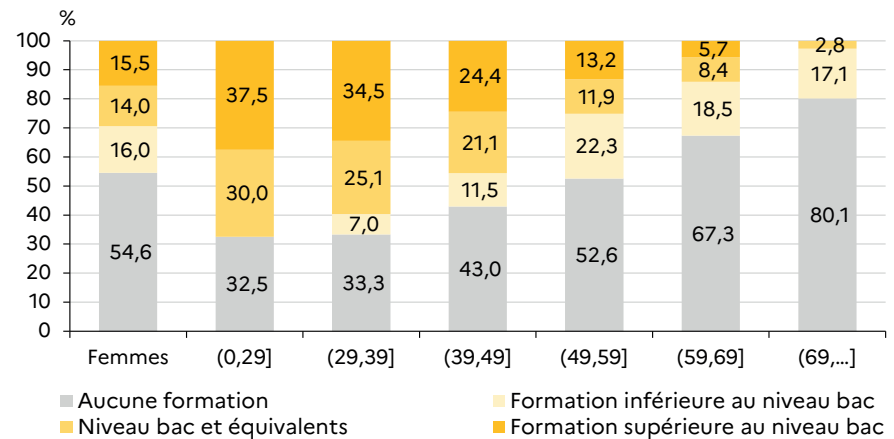
aux attentes sociétales et aux réglementations, tout en gérant la partie administrative de son exploitation. D'ailleurs, le suivi d'une

formation agricole, d'un niveau de plus en plus élevé, chez les plus jeunes générations est observable également chez les hommes.

Graphique 8

Les jeunes exploitantes sont mieux formées dans le domaine agricole que leurs aînées

Niveau de formation agricole des exploitantes agricoles franciliennes – détail par classe d'âge

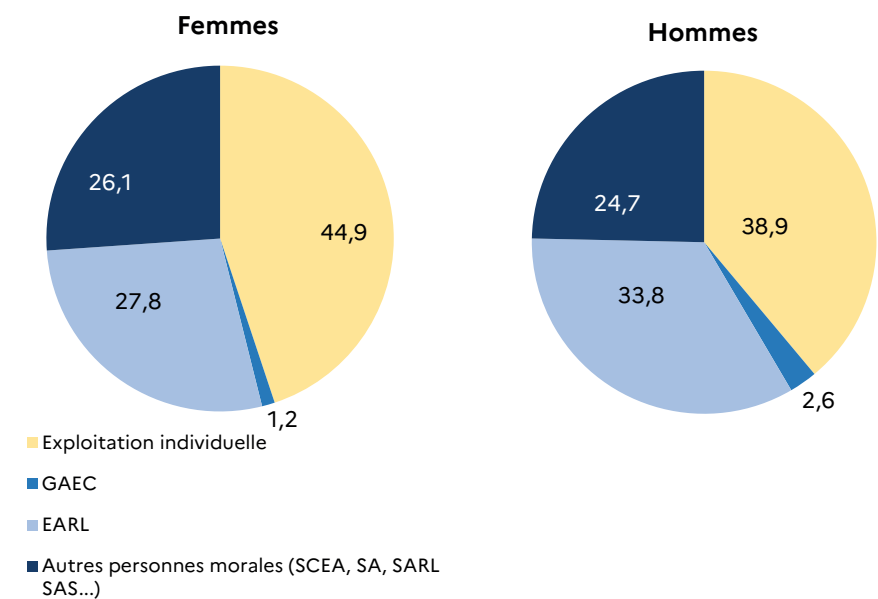


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 9

La proportion de chefs d'exploitation individuelle est supérieure chez les femmes

Répartition (%) des chefs d'exploitation selon le statut juridique de leur exploitation en 2020 en Île-de-France



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

1 Pour en savoir plus, voir la publication « Une jeune génération particulièrement bien formée » de mars 2023 : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/une-jeune-generation-particulierement-bien-formee-a3285.html>

2 Niveau inférieur au baccalauréat : niveau CEP ou scolarisé jusqu'au primaire, niveau BEPC, brevet ou scolarisé jusqu'au collège. Niveau baccalauréat et équivalents : niveau CAP (certificat d'aptitude professionnelle), niveau BEP (brevet d'études professionnelles), niveau baccalauréat général, brevet supérieur, bac technologique, niveau baccalauréat professionnel, brevet professionnel de technicien. Niveau supérieur au baccalauréat : niveau diplôme de 1^{er} cycle universitaire, BTS, DUT, niveau d'études supérieures longues, diplômes d'ingénieur...

Plus d'une cheffe d'exploitation sur deux dirige une forme sociétaire en 2020

À l'échelle régionale, 40,1 % des 4 425 exploitations agricoles sont des structures individuelles en 2020. Parmi elles, environ une sur cinq est dirigée par des femmes (21,2 %). La part des femmes cheffes d'une forme sociétaire est plus restreinte (17,3 %).

Exprimé autrement, un peu moins d'une cheffe d'exploitation sur deux est à la tête d'une exploitation individuelle (*graphique 9*), une part qui est encore plus élevée en ne considérant que les cheffes d'exploitation sans coexploitant (55,1 %). Ces ratios sont supérieurs à ceux des hommes qui sont globalement 38,9 % à diriger une exploitation individuelle, et 44,8 % lorsqu'ils n'ont pas de coexploitant. Ces formes d'exploitations ont toutefois tendance à être délaissées au profit des formes sociétaires. L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est la forme la plus attractive, devant les autres formes sociétaires, types SCEA, SA, SARL, SAS³... Chez les femmes comme chez les hommes, le GAEC n'est pas une forme très répandue en Île-de-France.

Les exploitantes sont particulièrement présentes dans les exploitations avec productions animales

Les trois quarts des exploitantes agricoles travaillent dans des exploitations spécialisées en grandes cultures, qui sont aussi les exploitations typiques de la région (78,8 % des fermes franciliennes). Le restant se répartit de manière équilibrée entre les exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture (6,8 %), les exploitations de polyculture et/ou polyélevage (6,4 %) et les exploitations ovins et/ou caprins et/ou autres herbivores (6,2 %).

Sachant que 24,4 % des exploitants agricoles sont des femmes, celles-ci sont surreprésentées dans certains types d'exploitation (*graphique 10*) : les exploitations ovins et/ou caprins et/ou autres herbivores, les exploitations spécialisées bovins lait et les exploitations spécialisées en viticulture (avec toutefois un effectif limité à 23 exploitations).

Les femmes sont donc plus présentes dans les exploitations avec activité d'élevage, en particulier petits ruminants ou équidés, tandis que les hommes sont plutôt responsables

d'exploitations avec des activités végétales nécessitant un plus grand recours à la mécanisation.

Des exploitations de plus petite taille pour les cheffes d'exploitation

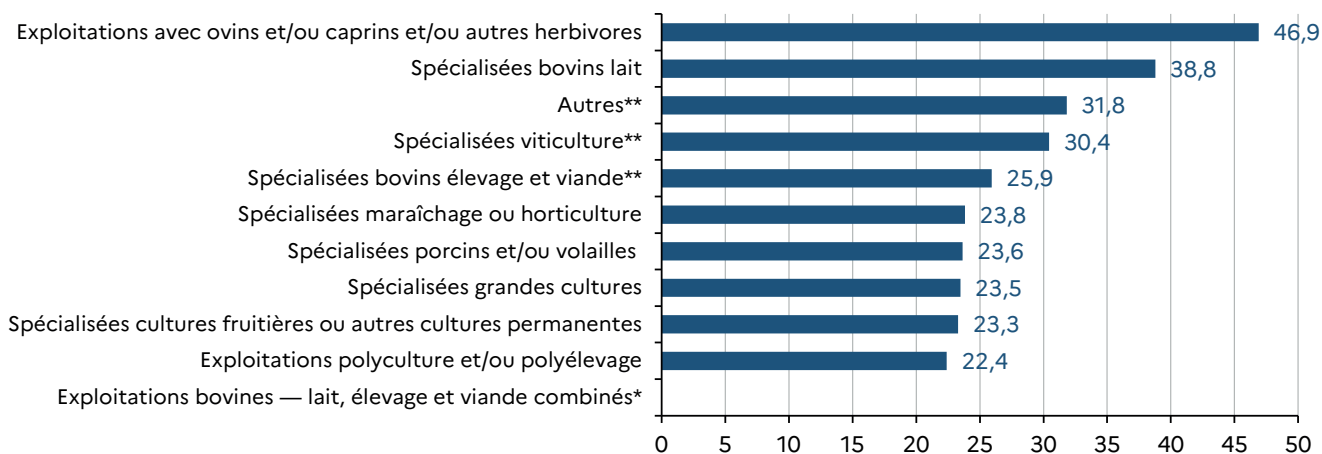
En moyenne, les exploitantes agricoles franciliennes travaillent dans des exploitations de plus petite taille économique que leurs homologues masculins : 28,1 % des femmes sont responsables de grandes exploitations (contre 31,2 % pour les hommes) et 33,7 % sont responsables de micros ou petites exploitations (contre 26,7 % pour les hommes)⁴.

La superficie moyenne des exploitations dirigées par des femmes est également inférieure à celle des exploitations dirigées par les hommes : 125,8 ha contre 139,1 ha. Cette différence tient à la relative sous-représentation des exploitantes dans les exploitations spécialisées grandes cultures, qui ont souvent besoin de plus d'espace que des exploitations avec petits ruminants ou équidés, dans lesquelles les femmes sont surreprésentées.

Graphique 10

Des femmes exploitantes surreprésentées dans les exploitations avec productions animales

Part des femmes parmi les exploitants agricoles (en %) selon l'orientation technique-économique des exploitations en 2020 en Île-de-France



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

* Donnée non significative (moins de 5 exploitations dans la région)

** Attention : moins de 30 exploitations dans ces Otx en Île-de-France

³ SCEA : société civile d'exploitation agricole ; SA : société anonyme ; SARL : société à responsabilité limitée ; SAS : société par actions simplifiées ; GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun.

⁴ Classement des exploitations selon leur production brute standard (PBS) : voir la partie définitions en fin d'étude.

Toutefois, les constats sont différents en distinguant chefs d'exploitation et coexploitants. En tant que coexploitantes, les femmes travaillent dans des exploitations dont les surfaces moyennes sont supérieures à celles des cheffes d'exploitation : 170,3 ha contre 98,6 ha. Cela tient en partie à la forme juridique des exploitations, qui sont exclusivement des formes sociétaires pour les coexploitantes et majoritairement des structures individuelles pour les cheffes d'exploitation.

Seules 11,7 % des 1 660 exploitations ayant une surface agricole utile (SAU) supérieure à 150 ha ont à leur tête une cheffe d'exploitation : cela représente 23,4 % des cheffes d'exploitation d'Île-de-France. En comparaison, 40,8 % des chefs d'exploitation sont à la tête d'une structure ayant une surface supérieure ou égale à 150 ha.

Les jeunes exploitantes sont particulièrement impliquées dans l'agriculture biologique

En Île-de-France, 17,9 % des exploitantes agricoles travaillent dans une exploitation détenant un signe officiel de qualité : agriculture biologique (AB), AOP, IGP, Label rouge, STG... (+ 0,9 point par rapport aux hommes) (graphique 11). Cette proportion est de 27,5 % pour les exploitantes les plus jeunes (moins de 30 ans) et diminue avec l'augmentation de la classe d'âge, une tendance similaire du côté des hommes. Jusqu'à 40 ans, les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes à avoir une exploitation sous SIQO ; le rapport s'inverse dans les catégories d'âges supérieurs.

Le label le plus fréquemment adopté par les agriculteurs franciliens est l'agriculture biologique : 11,0 % des exploitantes travaillent dans une exploitation partiellement ou totalement bio (contre 10,3 % pour les hommes), et la part monte jusqu'à 22,5 % chez les exploitantes de moins de 30 ans. Elles sont en revanche moins de 9 % à conduire leur exploitation en agriculture biologique à partir de 60 ans. Il est en effet plus facile pour un jeune agriculteur s'installant de s'investir dans une nouvelle démarche et d'adapter le système de l'exploitation que pour un agriculteur en fin de carrière.

Les jeunes exploitantes s'engagent de plus en plus dans les travaux de l'exploitation

Moins d'une exploitante sur deux travaille à temps complet sur son exploitation en 2020. Cette proportion est similaire que les femmes soient cheffes d'exploitation (48,3 %), avec coexploitant (49,0 %) ou sans coexploitant (48,1 %), ou qu'elles soient coexploitantes (46,7 %). Le temps complet est plus répandu chez les exploitants agricoles (70,9 %), avec une distinction notable entre les chefs d'exploitation (73,1 %) et les coexploitants, moins

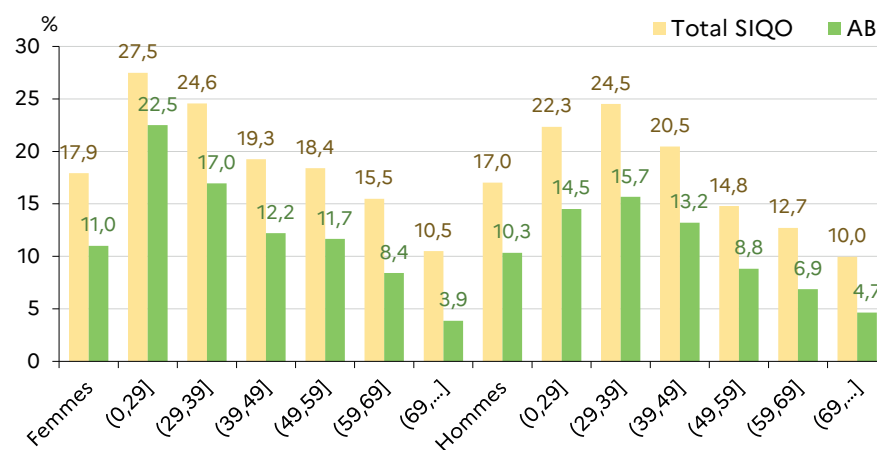
nombreux à travailler à temps plein (57,1 %). À l'opposé, les femmes sont plus nombreuses, en proportion, à travailler moins d'un quart temps sur leur exploitation : 23,3 % contre 11,5 % pour les hommes dans la globalité, mais le ratio atteint 22,3 % pour les coexploitants.

Les pratiques du travail évoluent toutefois chez les femmes : elles sont plus nombreuses en proportion à travailler à temps plein dans les classes d'âge les plus jeunes et de moins en moins nombreuses au fur et à mesure que l'âge augmente (graphique 12). Dans les jeunes générations, l'écart

Graphique 11

Les jeunes exploitantes s'investissent dans des démarches qualité

Part des exploitants agricoles travaillant dans une exploitation avec un signe officiel de qualité (SIQO) et avec un label AB, par sexe et par classe d'âge en 2020 en Île-de-France

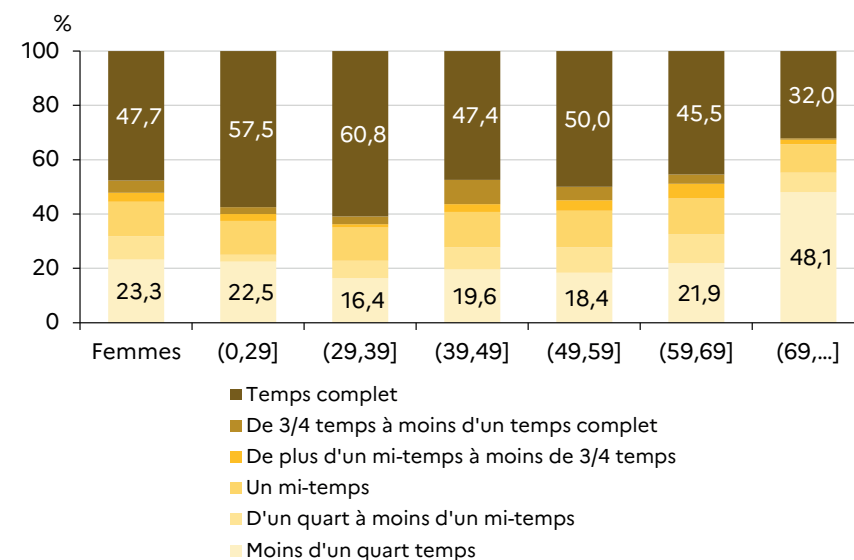


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 12

Une proportion grandissante d'exploitantes à temps complet dans les jeunes générations

Répartition du temps de travail des cheffes d'exploitation et coexploitantes par classe d'âge en 2020 en Île-de-France



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

avec les hommes tend donc à se réduire (- 24 points pour les 40-49 ans, - 15 points pour le 30-39 ans et - 7 points pour les moins de 30 ans). Alors que chez les hommes la proportion d'exploitants à temps plein est similaire pour tous les âges, jusqu'à la classe des 60-69 ans, la tendance semble plus nouvelle pour les femmes et elle pourrait se poursuivre dans les prochaines années. La gestion de structures de plus en plus grandes nécessite en effet un engagement plus fort dans les travaux de l'exploitation.

Les exploitantes contribuent aux activités connexes de l'exploitation⁵

En Île-de-France, 31,4 % des exploitations agricoles ont développé des activités complémentaires à la production. Ces activités connexes ne semblent ni liées au sexe des exploitants agricoles (32,1 % pour les hommes, 29,2 % pour les femmes), ni au temps de travail qu'ils consacrent aux travaux sur leur ferme, mais plutôt à l'orientation de production : exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture ainsi que dans les exploitations polyculture et/ou polyélevage, et moins que les hommes dans les exploitations spécialisées grandes cultures.

Cependant, certaines des activités connexes sont davantage pratiquées lorsqu'une femme fait partie de l'équipe de direction de l'exploitation : activités de tourisme, activité en lien avec la production d'énergie, transformation végétale, transformation animale. C'est le travail à façon qui explique la part plus importante des hommes responsables d'une exploitation avec activité de diversification.

Le recours au circuit court est autant répandu dans les exploitations avec une exploitante qu'avec un exploitant (environ 23,7 %).

Les femmes employées comme main-d'œuvre familiale, de moins en moins nombreuses, sont embauchées par leur conjoint

En 2020, seulement 17,4 % des femmes travaillant dans les exploitations agricoles franciliennes sont de la main-d'œuvre familiale. Elles comptaient pour 71,0 % des effectifs en 1979.

Sur l'ensemble de la main-d'œuvre familiale, la part des femmes s'élève à 51,0 %, répartie quasi également entre main-d'œuvre salariée et non salariée (les hommes sont 56,2 % à être salariés).

Un peu moins de la moitié de la main-d'œuvre familiale féminine travaille à temps plein sur l'exploitation (44,4 %, soit 2,5 points de moins que les hommes), et plus d'un quart à mi-temps (28,4 %, soit 10,8 points de plus que les hommes). En ETP, les femmes contribuent ainsi autant que les hommes aux travaux agricoles.

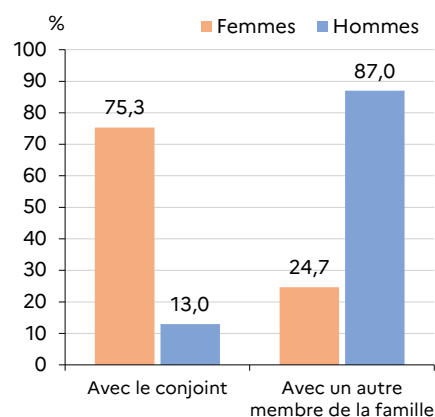
En proportion, les femmes sont plus employées dans les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture ainsi que dans les exploitations polyculture et/ou polyélevage, et moins que les hommes dans les exploitations spécialisées grandes cultures.

Les trois quarts des femmes employées comme main-d'œuvre familiale travaillent avec leurs conjoints à la tête de l'exploitation (graphique 13), un constat possiblement en lien avec l'âge des femmes, qui ont pour 52,6 % entre 40 et 59 ans (graphique 14). Au contraire, 87,0 % de la main-d'œuvre familiale masculine a un autre lien familial avec le responsable d'exploitation. Compte tenu de l'âge moyen des hommes employés comme main-d'œuvre, il peut s'agir d'abord de leurs parents (52,2 % des hommes ont moins de 40 ans) mais aussi de leurs enfants (27,7 % des hommes ont plus de 60 ans), sur une exploitation déjà transmise par exemple.

Graphique 13

La main-d'œuvre familiale féminine est employée par son conjoint

Lien de la main-d'œuvre familiale avec le chef d'exploitation en 2020 en Île-de-France

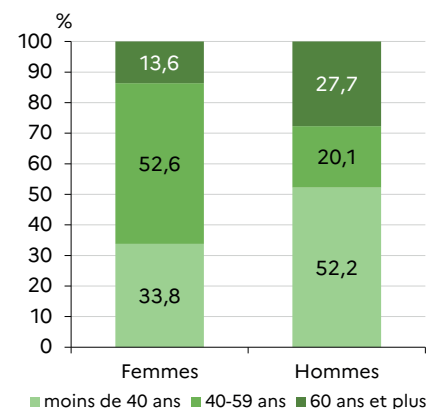


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 14

Plus de la moitié de la main-d'œuvre familiale féminine a entre 40 et 60 ans

Répartition de la main-d'œuvre familiale selon les classes d'âge en 2020 en Île-de-France



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

⁵ Pour en savoir plus, voir la publication « La diversification des activités au sein des exploitations agricoles franciliennes » d'août 2023 : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/la-diversification-des-activites-au-sein-des-exploitations-agricoles-a3597.html>

Un tiers des femmes actives dans l'agriculture sont des employées hors cadre familial⁶

Les femmes employées comme main-d'œuvre permanente non familiale représentent un tiers des actifs féminins franciliens en 2020, une proportion en constante augmentation depuis 40 ans.

Sur l'ensemble des actifs permanents non familiaux, les femmes comptent pour 30,1 % des effectifs, 32,9 % des effectifs employés directement et 2,2 % des effectifs embauchés via un tiers.

La quasi-totalité des femmes employées comme main-d'œuvre hors cadre familial sont recrutées

directement par le chef d'exploitation, et pour les trois quarts à temps plein. À titre de comparaison, une proportion plus importante des hommes salariés permanents non familiaux sont employés via un tiers (12,5%). Les hommes sont aussi moins nombreux en proportion à être employés directement à temps plein (67,5 %).

⁶ Compte tenu de la taille de l'échantillon des exploitations interrogées sur ce sujet, les résultats sont à analyser avec précaution.

Sources et définitions

Sources

Le recensement de la population, géré par l'Insee, permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.). Les données du recensement sont diffusées chaque année.

Cette publication s'appuie essentiellement sur **les résultats définitifs du recensement agricoles 2020**. Réalisé tous les 10 ans par le service de la prospective et de la statistique (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle fine. Sont interrogées les exploitations agricoles répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères..);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présumé de l'indépendance de gestion.

Définitions

Exploitant agricole : ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

Autres actifs familiaux : il s'agit de la main-d'œuvre familiale, autres que les exploitants eux-mêmes, travaillant, salariée ou non, à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation pendant au moins 8 mois. Cela comprend le conjoint, les ascendants, les descendants et les autres apparentés y compris la famille du conjoint, qu'ils vivent ou non sur l'exploitation.

Salarié permanent non familial : il s'agit d'une personne étrangère à la famille des exploitants qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année (au moins 8 mois), à temps partiel ou à temps plein.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, à partir des données de surfaces agricoles et de cheptels valorisés selon des coefficients. Elle permet de classer les exploitations en différentes catégories de dimension économique, à savoir (depuis 2020) :

- les micro exploitations : PBS inférieure à 25 000 euros ;
- les petites exploitations : PBS supérieure ou égale à 25 000 euros et inférieure à 100 000 euros ;
- les moyennes exploitations : PBS supérieure ou égale à 100 000 euros et inférieure à 250 000 euros ;
- les grandes exploitations : PBS supérieure ou égale à 250 000 exploitations.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Méthodes

Conversion du nombre de personnes en ETP

Les équivalents temps plein (ETP) sont le résultat du produit entre les effectifs et un coefficient moyen, défini comme la moyenne (borne sup. – borne inf.) de la classe de travail, sauf quand le temps de travail est précis :

- moins d' $\frac{1}{4}$ -temps : 0,125 ;
- d' $\frac{1}{4}$ -temps à moins d'un mi-temps : 0,375 ;
- un mi-temps : 0,5 ;
- de plus d'un mi-temps à moins de $\frac{3}{4}$ -temps : 0,625 ;
- de $\frac{3}{4}$ -temps à moins d'un temps complet : 0,875 ;
- temps complet : 1

Extrapolation des données sur la main-d'œuvre familiale

Les données sur la main-d'œuvre familiale sont enquêtées sur un échantillon d'exploitations (23,7 % en Île-de-France). Pour extrapoler ces résultats à l'ensemble des exploitations de la région :

- la main-d'œuvre familiale est calculée par Otex ;
- puis elle est extrapolée au nombre total d'exploitation de chaque Otex dans la région ;
- enfin elle est sommée pour obtenir le total régional.

Extrapolation des données sur la main-d'œuvre non familiale

Les coefficients d'extrapolation sont fournis par le SSP dans la base « Exploitations » du recensement agricole.

www.agreste.agriculture.gouv.fr